

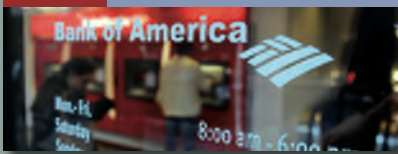
p. 8

Fiscalité :
ce qui a changé en 2008



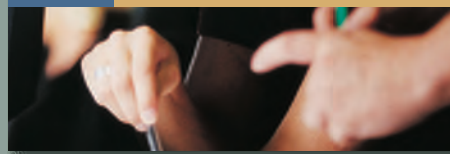
p. 16

La crise en six questions



p. 24

Formation professionnelle :
n'oubliez pas le crédit d'impôt!



Actualités

générales

par Olivier Aynaud, Julie Debève,
Chirine Mercier
et Dominique Picard

4

professionnelles

par Dominique Picard

6

Fiscal

- Fiscalité : ce qui a changé en 2008

par Fabrice de Longevialle

8

Social

- Loi de financement de la sécurité sociale pour 2009

par Julie Debève

10

- Élections prud'homales : résultats de l'enquête UNAPL/ONE-PL

par Élise Nguyen

12

- La crise et la confiance

par Jean-Claude Chardon

14

Économie

- La crise en six questions

par Martine Gagne

16

Gérer... ARAPL

- Changement de Bureau à la Conférence des arapl

par Régine Colas

21

Gérer... Fiscalité

- Le billet d'humeur de Fabrice de Longevialle : Contributions sociales : l'irrésistible ascension

22

- Formation professionnelle : n'oubliez pas le crédit d'impôt!

par Fabrice de Longevialle

24

Gérer... Interfimo

- Interfimo et les Masseurs kinésithérapeutes

par Jacques Ferry

27

- Assurer vos projets professionnels

par Luc Fialletout

28

Livres

par Dominique-Jean d'Auvergne

30

L'Union nationale des professions libérales crée un titre interprofessionnel de secrétaire technique options santé/cadre de vie

L'UNAPL (Union nationale des professions libérales) se félicite de l'inscription du titre interprofessionnel de secrétaire technique - option santé/option cadre de vie au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). L'UNAPL devient ainsi « la première et unique organisation patronale interprofessionnelle à devenir l'autorité certificatrice d'un titre reconnu au niveau national ».

« Elle démontre ainsi son caractère précurseur et novateur en matière de certification professionnelle, alors même qu'elle a été écartée des négociations interprofessionnelles menées sur la formation professionnelle », ajoute l'UNAPL. Celle-ci a tenté, sans succès, d'être associée à la délégation patronale dans le cadre de ces négociations, jusqu'à faire constater par un huissier le refus du Medef de l'accueillir aux côtés des trois organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel (Medef, CGPME, UPA).

UNAPL, OPCA-PL ET SIX BRANCHES

Ce titre interprofessionnel est « le fruit d'un travail commun mené depuis 2004 par l'Opcpla-PL (professions libérales) avec l'UNAPL et six branches professionnelles des secteurs santé et cadre de vie : entreprises d'architecture, cabinets de géomètres-experts, cabinets médicaux, laboratoires d'analyse de biologie médicale, cabinets dentaires, cabinets d'économistes de la construction ».

D'après l'UNAPL, « les branches professionnelles du secteur juridique envisagent, elles aussi, de s'associer au dispositif ».

Cette formation de niveau IV a « d'ores et déjà permis à près de 300 jeunes et/ou demandeurs d'emploi de bénéficier d'une insertion professionnelle, non seulement au sein de TPE libérales de proximité mais aussi dans d'autres structures des secteurs concernés (...) ».

L'UNAPL précise qu'une « entreprise sur quatre en France est dirigée par un professionnel exerçant sous le régime des professions libérales ». Janvier 2009.

Consultez le site Web de l'UNAPL :
www.unapl.fr

